

**Arrêté n°2023-116 en date du 11 OCT. 2023
modifiant l'arrêté n° 2023-092 du 24 juillet 2023
fixant la liste des personnes qualifiées destinées à aider les personnes accueillies
dans les établissements sociaux ou médico-sociaux à faire valoir leurs droits**

Le Préfet de la Meuse,
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Le Président du Conseil Départemental de la Meuse

La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est

- VU** le livre III de la partie législative et de la partie réglementaire du Code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment leur titre I respectif ;
- VU** l'article L.311-5 du CASF relatif à la désignation de personnes qualifiées à faire valoir les droits de toute personne prise en charge dans un établissement ou un service social ou médico-social ;
- VU** les articles R.311-1 et R. 311-2 du CASF relatifs aux modalités d'intervention de la personne qualifiée ;
- VU** le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- VU** le décret du 3 septembre 2020 portant cessation de fonctions et nomination de la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est – Madame Virginie CAYRE ;
- VU** l'extrait de délibérations concernant l'élection du Président du Conseil Départemental et de la Commission Permanente, notamment le procès-verbal des opérations d'élection en date du 1^{er} Juillet 2021 ;
- VU** le décret du 15 février 2023 portant nomination du Préfet de la Meuse – Monsieur Xavier DELARUE ;
- VU** l'arrêté conjoint du Préfet de la Meuse, de l'ARS Grand Est et du Conseil Départemental modificatif n° 2014/0632 du 10 juin 2014 fixant la liste des personnes qualifiées, ainsi que l'arrêté modificatif n° 2017/2230 du 29 juin 2017 des entités susvisées ;

VU la lettre du 06 février 2023 sollicitant les personnes habilitées à renouveler leur candidature au titre de la liste des personnes qualifiées en référence à l'article L.311-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles, et son annexe relative aux modalités d'intervention de la personne qualifiée ;

VU l'arrêté modificatif n° 2023-092 du 24 juillet 2023 abrogeant l'arrêté modificatif n°2017/2230 du 29 juin 2017 fixant la liste des personnes qualifiées destinées à aider les personnes accueillies dans les établissements sociaux ou médico-sociaux à faire valoir leurs droits ;

Considérant une erreur matérielle dans l'identité d'un membre,

SUR PROPOSITION de Madame la Déléguée Territoriale de la Meuse de l'Agence Régionale de Santé Grand Est, de Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, de Monsieur le Directeur général des services du Département de la Meuse

ARRÊTENT

Article 1 : La liste des personnes qualifiées prévue à l'article L311-5 du Code de l'action sociale et des familles est modifiée pour le département de la Meuse, et composée des personnes suivantes :

Nom/Prénom	Localisation	Thème
Monsieur CHAZAL Lionel	55000 BAR LE DUC	Personnes âgées/ Personnes Handicapées
Madame MENOUX Sylviane	MARAT LA GRANDE 55000 LES HAUTS DE CHÉE	
Madame VIARD Claudine	55000 BAR LE DUC	
Monsieur THIERCY Jacques	55250 ÈVRES	Addictologie
Monsieur WILLOCQ Roland	55200 CHONVILLE- MALAUMONT	Social « Enfance »
Monsieur DOSÉ François	55200 COMMERCY	Social « Famille/Tutelle »
Monsieur BODET Hubert	55000 BAR LE DUC	Social « hébergement d'urgence et d'insertion, asile et intégration »

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté n° 2023-092 du 24 juillet 2023 restent inchangées.

Article 3 : Madame la Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations, Madame la Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé Grand Est et Monsieur le Directeur général des services du Département de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et du Département de la Meuse.

BAR LE DUC, le 11 OCT. 2023

Le Préfet,



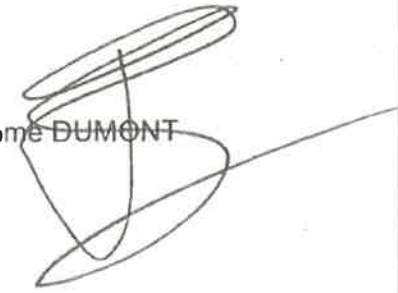
Xavier DELARUE

PO/ La Directrice Générale de
l'Agence Régionale de
Santé Grand Est,

P/La Directrice Générale de l'ARS Grand Est
et par Délégation
La Délégation Territoriale de Meuse

Céline PRINS

Le Président du Conseil
Départemental,



Jérôme DUMONT

